



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Paris

Question écrite n° 9378

Texte de la question

M Jacques Dominati attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le manque d'espaces verts dans le centre de Paris. A cet egard, il lui rappelle que le jardin des Archives nationales continue a etre ferme au public faute de credits suffisants pour assurer l'ouverture aux Parisiens tout en assurant les aménagements necessaires en matiere de securite. Sachant que des credits speciaux ont ete attribues par l'Etat aux Archives nationales, il lui demande comment il compte prendre les dispositions prevues pour proceder a l'ouverture de ces lieux publics.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ouverture au public des jardins des Archives nationales est conditionnee par la realisation prealable d'un certain nombre d'operations indispensables pour assurer la securite des collections. Les Archives nationales sont, en effet, le lieu privilegie ou est conservee la memoire de notre nation. Leur implantation dans un complexe de batiments forme pour une part d'hotels particuliers du XVIIIe siecle, les rend particulierement vulnérables par la multiplicite des acces. Les credits affectes a la creation d'un poste centralise de securite ont ete mis en place, les marches sont actuellement en cours de passation et les travaux seront effectues dans les prochains mois. Outre les controles d'accès et d'intrusion prevus sur chacun des batiments pour separer la circulation du personnel responsable du fonctionnement des archives de celle des visiteurs, il reste a concevoir et a realiser la protection des batiments eux-memes, en particulier pour la facade de l'hotel de Rohan formee au rez-de-chaussee d'une succession de portes-fenêtres ne repondant pas aux normes de securite souhaitables. Une visite des lieux organisee recemment pour la direction de l'aménagement urbain de la ville de Paris a permis de dresser un bilan des travaux realises et des problemes restant a resoudre, specialement sur le plan de gardiennage et du nettoyage, qui ne peuvent etre pris en charge par le personnel des archives.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Jacques](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9378

Rubrique : Espaces verts

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 686